



Communiqué de presse  
Paris, le 29 mai 2020

## MOBILITE DURABLE : LE BIOETHANOL FRANÇAIS DOIT AUSSI FAIRE PARTIE DU PLAN DE SORTIE DE CRISE

Le plan automobile présenté en début de semaine par le Président de la République se concentre sur l'électrification des véhicules mais omet de la compléter par des solutions de mobilité durable locales et d'intérêt stratégique. La filière française du bioéthanol rappelle qu'elle offre, avec le Superéthanol-E85, une solution d'énergie renouvelable déjà disponible, issue de l'agriculture française et produite dans nos territoires. Ce carburant améliore notre indépendance énergétique, il permet de réduire fortement les émissions nettes de gaz à effet de serre et améliore la qualité de l'air. La filière appelle le Gouvernement à reconnaître davantage ses bénéfices, notamment au plan réglementaire et à l'encourager à travers plusieurs mesures concrètes.

La filière française du bioéthanol a pris connaissance du contenu du Plan automobile et entend que le Gouvernement souhaite relancer la filière automobile en favorisant l'achat de véhicules moins émetteurs de CO<sub>2</sub>, comme les véhicules électriques 100 % et les véhicules hybrides rechargeables, ce qui aidera les constructeurs dans l'atteinte de leurs objectifs européens en CO<sub>2</sub>.

La filière du bioéthanol déplore que les constructeurs ne soient pas suffisamment incités à développer des versions flex-fuel E85 par la réglementation européenne qui mesure le CO<sub>2</sub> seulement en sortie de pot d'échappement : une juste mesure doit prendre en compte également celles liées à l'énergie utilisée, qu'il s'agisse de carburants fossiles, renouvelables ou d'électricité, et celles provenant de la production de la batterie des véhicules électriques et hybrides. Dans le cas du Superéthanol-E85, grâce à l'absorption du CO<sub>2</sub> par les plantes dont est issu le bioéthanol, les émissions nettes du carburant sont réduites de près de moitié par rapport à l'essence fossile, ce qui permet par exemple aux véhicules hybrides flex-fuel E85 d'obtenir d'excellentes performances environnementales.

La prise en compte de ce bilan en « analyse de cycle de vie » mettrait sur un pied d'égalité les différentes technologies et reconnaîtrait la contribution du bioéthanol à la décarbonation du secteur automobile. Les constructeurs sont demandeurs de ce changement au niveau européen. Cela les inciterait à proposer des véhicules hybrides flex-fuel E85 comme le demandent les automobilistes qui plébiscitent actuellement le Superéthanol-E85, en équipant leurs véhicules de boîtiers de conversion E85 homologués par l'Etat. **La filière appelle donc le Gouvernement à jouer un rôle moteur dans l'évolution de cette réglementation européenne.**

Par ailleurs, le Superéthanol-E85 offre aux automobilistes une transition écologique abordable, avec une économie de 35 % sur la facture de carburant par rapport à l'essence SP95<sup>1</sup>, tout en apportant des bénéfices sur la qualité de l'air car il réduit de 90% les émissions de particules fines et de plus de 30% celles d'oxydes d'azote par rapport à l'essence<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Pour un prix du Superéthanol-E85 de 0,658 €/l et du SP95 de 1,268 €/l au 22 mai 2020, et une surconsommation de 25%

<sup>2</sup> Étude « Research of Real Driving Emissions with E85 and Two Flex-Fuel Vehicles », Haute École spécialisée bernoise, 2017

Enfin, le bioéthanol présent dans l'E85 est produit localement par des bioraffineries, fleurons industriels stratégiques, qui transforment des matières agricoles (betteraves, blé et maïs) cultivées en France, en synergie avec des sucreries, des amidonneries et la production d'alimentation animale. A ce titre il doit être davantage encouragé. La filière française du bioéthanol demande donc au Gouvernement de soutenir cette production nationale, gage d'indépendance, à travers les mesures suivantes :

- **accorder une prime à la conversion de 200 €** aux ménages modestes qui font **installer un boîtier de conversion E85 homologué** par l'Etat sur un véhicule essence ;
- **réduire la TVS sur les véhicules neufs équipés de moteur flexfuel-E85** dont les émissions sont inférieures ou égales à 120 g de CO<sub>2</sub> (cycle NEDC), en appliquant un abattement de 40% sur les émissions, pour inciter les constructeurs automobiles à développer des véhicules flex-fuel E85, notamment hybrides.
- **Classer en Crit'Air 1 les véhicules flex-fuel E85** comme c'est le cas pour les véhicules associant essence et gaz.

**Il est possible de combiner la relance écologique du secteur automobile avec celle d'une filière agricole et industrielle française d'excellence qui a montré récemment, par sa mobilisation efficace pour fournir de l'alcool pour les gels hydro-alcooliques, l'importance de disposer d'outils de production implantés dans les territoires. La filière française du bioéthanol attend du Gouvernement qu'il confirme cette ambition.**

### **À propos du bioéthanol**

*Le bioéthanol est incorporé à ce jour dans les essences en France, en pur ou dans un dérivé, jusqu'à 7,5% (dont au maximum 5% d'éthanol pur) dans le SP95 et le SP98, jusqu'à 10% dans le SP95-E10 et jusqu'à 85% dans le Superéthanol-E85. Pour plus d'informations : <https://www.bioethanolcarburant.com/>*

#### **CONTACT PRESSE : Agence CorioLink**

Laura Ploquin – 07 69 43 03 32 – [laura.ploquin@coriolink.com](mailto:laura.ploquin@coriolink.com)  
Amélie Lebreton - 06 70 60 25 30 - [amelie.lebreton@coriolink.com](mailto:amelie.lebreton@coriolink.com)  
Kiyet Altan - 06 01 36 12 38 - [kiyemet.altan@coriolink.com](mailto:kiyemet.altan@coriolink.com)

#### **Contacts filière du bioéthanol :**

AGPM / AGPB : Gildas Cotten – 01 44 31 10 92  
CGB : Nicolas Riolland – 01 44 69 41 57  
SNPAA : Sylvain Demoures – 01 49 52 66 99